

- Les trois mairies déléguées sont fermées au public. Seules les **situations d'urgence seront traitées** (état civil, affaires funéraires...), **sur rendez-vous uniquement**. Pour cela, un accueil téléphonique unique est proposé au 02 41 77 41 87.
- **Tous les sites et équipements communaux sont fermés au public** jusqu'à nouvel ordre **et interdits d'accès** (équipements sportifs, salles communales, jeux, toilettes publiques...).
- **Dès lundi, un service minimum pour accueillir les enfants scolarisés du personnel soignant va être mis en place** à l'école maternelle René Goscinny. Les enfants seront encadrés par des enseignants et les agents communaux de Val d'Erdre-Auxence. Ce service est **réservé exclusivement au personnel soignant, indispensable à la gestion de la crise sanitaire**. Toutes les informations sur www.val-erdre-auxence.fr > Actualité « Coronavirus : mesures pour limiter l'impact de la crise sanitaire »
- Il est rappelé que **les déplacements sont interdits jusqu'au 31 mars minimum**. Seules quelques dérogations exceptionnelles sont possibles dans un cadre strict. En l'absence du respect de ces règles, vous risquez une **amende forfaitaire de 135€**.
Réduisez vos contacts et déplacements au maximum afin de ne pas vous mettre en danger et mettre en danger les autres.
- Une **liste des commerces ouverts sur la commune est disponible** sur www.val-erdre-auxence.fr > Actualité « Liste des commerces qui restent ouverts » Nous vous encourageons à être vigilants et attentifs vis-à-vis des personnes vulnérables et isolées et à faire preuve de solidarité. N'oubliez pas de vous assurer régulièrement du bien-être des personnes qui vous entourent et notamment celles rencontrant des problèmes de transport.
- Afin de ralentir la propagation du virus, nous vous encourageons vivement à **privilégier le télétravail dès que cela est possible**.

Pour rester informé en direct des différentes mesures mises en place, rendez-vous sur www.val-erdre-auxence.fr dans la rubrique actualités : « Coronavirus : mesures pour limiter l'impact de la crise sanitaire »